



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres composant le Conseil 33
Nombre de membres présents à la séance 26
Nombre de membres représentés 4
Nombre de membres non représentés 3

Le mercredi 11 décembre 2024 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Laura MANACH, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jérôme TAGNON

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 8

CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE

PREAMBULE - Monsieur Maxime OUANOUNOU, 7ème Adjoint au Maire délégué au tourisme, au port de plaisance et aux affaires générales

Mes chers collègues,

Lors de la séance du 13 juin 2023, le conseil municipal a déclaré d'intérêt territorial la gestion du Port de plaisance de Joinville et a donc acté de son transfert à l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Est Marne et Bois au titre de la compétence Tourisme – Attractivité du territoire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le 18 juin 2024, le conseil municipal a approuvé les résultats de clôture du budget annexe du Port de plaisance en adoptant le Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2023.

Il en ressortait les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	- 10 174,70 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	+ 17 950,09 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	+ 7 775,39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	- 1 294,64 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	+ 62 141,15 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	+ 60 846,51 €

Ces résultats de clôture avaient été également validés par le Comptable public, le CFU étant la fusion du compte de gestion dressé par le Comptable public et du compte administratif établi par l'ordonnateur (le Maire).

Afin de permettre le transfert de ces résultats de clôture à l'EPT, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le conseil municipal clôture le budget annexe du Port de plaisance, transfère les résultats de clôture dans chaque section respective du budget principal de la commune, et enfin réintègre l'actif et le passif du budget annexe dans le budget principal de la commune.

Concernant les résultats de clôture, il convient de reprendre uniquement les résultats de clôture sans y intégrer les restes à réaliser qui sont transférés directement au budget annexe de l'EPT.

Il n'y avait pour rappel pas de restes à réaliser à la clôture du budget annexe.

Il est donc proposé au conseil municipal de :

- procéder à la clôture du budget annexe du Port de plaisance,
- transférer les résultats du CFU de l'exercice 2023 constatés ci-dessus au budget principal de la commune en affectant 7 775,39 euros sur le compte 002 en recettes de fonctionnement et 60 846,51 euros sur le compte 001 en recettes d'investissement,
- réintégrer l'actif et le passif du budget annexe du Port de plaisance dans le budget principal de la commune.

Principaux textes réglementaires	- articles L.2121-29, L.5219-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales - délibération n°9 du 13 juin 2023 - délibération n°6 du 18 juin 2024
Principaux documents de référence	- compte financier unique 2023

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 03/12/2024

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	24	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELLE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (liste "joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous")
Contre	4	Monsieur Jean-François CLAIR (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Carmen PEREZ (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont")
Abstention	2	Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (), Monsieur Philippe PLATON ()

Article 1^{er} : Décide de clôturer le budget annexe du Port de plaisance au 31 décembre 2023.

Article 2 : Constate que les résultats reportés du compte financier unique de l'exercice 2023 du budget annexe du port de plaisance à intégrer au budget principal de la commune s'élèvent à :

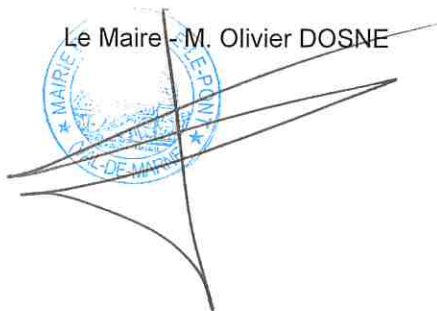
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	- 10 174,70 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	+ 17 950,09 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	+ 7 775,39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	- 1 294,64 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	+ 62 141,15 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	+ 60 846,51 €

Article 3 : Précise que les crédits nécessaires à la réalisation des transferts de résultats susvisés sont inscrits à la décision modificative n°1 du budget principal de la commune.

Article 4 : Dit que la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe du port de plaisance dans le budget communal est effectué par le comptable public assignataire de la commune qui procède à la reprise du budget concerté en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE



Le secrétaire de séance - Monsieur Jérôme TAGNON



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 16 DEC. 2024

Télétransmise au contrôle de légalité le : 16 DEC. 2024 A Joinville-le-Pont le